

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BELCOURT**

Règlement # 166-20

RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS.

ATTENDU QU'une municipalité peut désormais, en vertu des dispositions de l'article 433.1 du Code municipal du Québec, adopter un règlement sur les modalités de publication de ses avis publics ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Guylaine Labbé le 3 février 2020 qui a aussi présenté le projet de règlement lors de la même séance;

ATTENDU QU' Il n'y a eu aucun changement entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie dudit règlement dans les délais prescrits, déclarent l'avoir lu, s'en disent satisfaits, et autorisent une dispense de lecture;

En conséquence il est proposé par la conseillère Guylaine Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Avis publics assujettis

Les avis publics assujettis aux dispositions du présent règlement sont ceux exigés en vertu de toute loi ou règlement régissant la Municipalité de Belcourt.

ARTICLE 3 Publication et affichage

Les avis publics visés à l'article 2 seront, à compter de la date d'entrée en vigueur du présent règlement, publiés sur le site internet de la Municipalité de Belcourt et sur le babillard situé à l'entrée du bureau municipal.

ARTICLE 4 Appels d'offres

Malgré les dispositions de l'article 2 du présent règlement, les avis d'appels d'offres publics de plus de 100 000 \$ devront être publiés sur le site Internet SEAO.

ARTICLE 5 Entrée en vigueur


Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

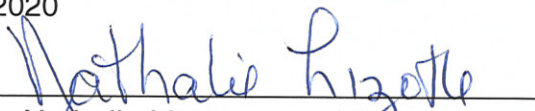
Avis de motion : 3 février 2020

Présentation : 3 février 2020

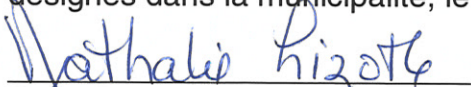
Adoption : 2 mars 2020

Publication : 3 mars 2020


Carol Nolet, maire


Nathalie Lizotte, sec.-trés. / d.g.

Je soussignée, certifie que le présent règlement a été affiché aux endroits désignés dans la municipalité, le 3 mars 2020.


Nathalie Lizotte, sec.-trés. / d.g.